



Arrêté relatif à la validation du crédit d'engagement supplémentaire urgent de Fr. 250'000.- pris par le Conseil communal en date du 1^{er} avril 2020

Le Conseil général de La Grande Béroche,

vu le communiqué de presse du 31 mars 2020 du Conseiller communal ;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 (LFineEC) ;
vu l'article 21 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017 ;
Vu le rapport du Conseil communal sur la gestion de crise, du 20 mai 2020 ;
vu le préavis favorable de la commission financière,

arrête :

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement sur les finances, le Conseil général valide l'arrêté du Conseil communal du 1er avril 2020 relatif à un crédit d'engagement supplémentaire urgent de **Fr. 250'000.-** pour des mesures de soutien à l'économie locale et à la vie associative afin de soulager les entreprises, commerçants et indépendants et également les sociétés locales qui contribuent à la vie associative de la commune dans le cadre de la pandémie de coronavirus (covid 19).

Article 2 : Le Conseil général octroie un crédit supplémentaire de **Fr. 250'000.-** au Conseil communal pour couvrir le montant total des baisses de revenus relatif aux mesures prises dans le cadre la pandémie de coronavirus (covid 19), à savoir :

- a) Pas de prélèvement de la taxe déchets entreprises pour l'année 2020.
- b) Abandon des facturations des locations commerciales, pour les activités suspendues, pour la période du 16 mars au 31 mai 2020.
- c) Annulation des réservations de salles et infrastructures communales sans frais.
- d) Maintien des subventions aux sociétés sportives et culturelles.

Article 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 8 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente,
Michèle Tenot Nicati

Michèle Tenot

Le secrétaire,
Olivier Bovey

Olivier Bovey